

MAIRIE DE ST-FELIX DE REILHAC-MORTEMART

Place de l'appel du 18 juin 1940 – 24260 St Félix de Reilhac et Mortemart

Téléphone : 05.53.03.22.93 Courriel : mairie.24404@orange.fr

Pour l'année 2023

Objet : réponse SMD3 suite à mail de demande d'information

Cher (e) administré (e),

Veillez trouver ci-dessous quelques informations communiquées par le SMD3.

- Nombre d'ouverture annuelles forfaitaire des containers noirs à répartir aux choix de l'utilisateur (période 1-1 au 31-12) : variable en fonction de la composition du foyer

Composition foyer	1	2	3	4	5	6	7 et +
Nbre ouverture trappe 60L	16	26	34	40	44	48	52

- Nombre d'ouverture par passage en déchetterie par an à répartir aux choix de l'utilisateur (période 1-1 au 31-12) : 26

Le SMD3 nous fait connaître que chaque ouverture d'un conteneur noir coûte 5.22 €.

Exemple du mode de calcul sur la base d'1 personne.

Abonnement annuel (fixe)	109.00 €
Forfait 16 ouvertures : $16 * 5.22 =$	83.50 €
Total =	192.50 €

Pour rappel :

- La redevance incitative s'applique à chaque lieu de production (quelques soit le bâtiment construit, elle est liée à l'impôt foncier).
- Il n'est pas possible de mutualiser les cartes.
- Les nombres d'ouvertures forfaitaire ont été calculées en fonction de la composition de la famille que vous avez communiqué au SMD3.
- La redevance est fixée à : abonnement annuel + nombre d'ouverture forfaitaire

Les détails de cette réglementation sont consultables auprès du smd3 ou auprès du conseiller municipal de la commune Mr Pierre Gallet (pierre.gallet6@orange.fr)

Je vous prie d'agréer, cher (e) administré(e), nos salutations les meilleures.

Conseillé Municipal - Pierre GALLET

